



**ATTESTATION D'ASSURANCE
RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE
DIAGNOSTIQUEUR IMMOBILIER**

Nous, soussignés GENERALI dont le siège social est situé 7 Boulevard Haussmann 75456 PARIS, Le Cabinet DUMAS & Associés attestons garantir **par contrat N° AM886599**

Nom de l'assuré : AKAY-IMMO MR BOISSEAU ALEXIS
Demeurant : 4 ALLE DU TCHANCAT 33610 CESTAS

contre les conséquences pécuniaires de la RESPONSABILITE CIVILE pouvant lui incomber du fait de ses activités professionnelles de **Diagnosticteur Immobilier**.

Sont couvertes les activités suivantes, sous réserve que les compétences de l'assuré, personne physique ou que les compétences de ses diagnostiqueurs salariés aient été certifiées par un organisme accrédité, lorsque la réglementation l'exige, et ce pour l'ensemble des diagnostics réalisés :

- Ø **Les activités énumérées par l'article L.271-4 du code de la construction et de l'habitation et listées ci-dessous, que ce soit dans le cadre de la vente d'un bien ou en dehors de la vente**

Le Constat de risque d'exposition au Plomb	Le Diagnostic Performance Energétique (DPE)
Le repérage d'amiante (avant transaction, avant/après travaux, dossier technique amiante)	L'Etat de l'installation intérieure d'électricité
La présence de Termites	Etat des risques naturels et technologiques
L'Etat de l'installation de Gaz	Contrôle des installations d'assainissement NON collectif

- Ø **Le mesurage Loi Carrez / Loi Boutin / Loi Scellier**

- Ø **Les activités complémentaires suivantes :**

La présence d'insectes xylophages et de champignons lignivores	Certificat aux normes de Surfaces et d'Habitabilité et Prêt à Taux Zéro
Etat descriptif de division	Certificat des travaux de réhabilitations et Investissement locatif dans le neuf et l'ancien (Dispositions Robien & Borloo)
Etat des lieux locatifs	Contrôle d'Assainissement Collectif
L'analyse de la teneur en plomb dans l'eau potable	Loi SRU : Dossier de diagnostic technique pour mise en copropriété d'Immeubles de plus de 15 ans
Diagnostic Risque d'intoxication par le plomb	Certificat de logement décent
Recherche de plomb avant travaux	Etat du dispositif de sécurité des piscines
Diagnostic Radon	Calcul des Millièmes de Copropriété
Thermographie des bâtiments	Infiltrométrie
Détection de légionellose	

MONTANT DE LA GARANTIE :

Tous Dommages Confondus : 600.000 €par sinistre et 1.000.000 €par année d'assurance.

La présente attestation est valable pour la période du 01/01/2013 au 31 /12/ 2013.

Elle ne peut engager l'assureur au-delà des termes et limites du contrat d'assurance, et n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur.

Fait à Périgueux, le 23/01/2013
Pour faire valoir ce que de droit
GENERALI PAR DELEGATION

SARL DUMAS ET ASSOCIES
ASSURANCES P.O.
78, rue V. Hugo - 24000 PERIGUEUX
Tél 05 53 35 79 30 - Fax 05 53 35 79 39
ORIAS 09052960




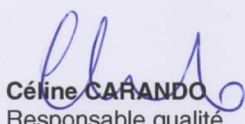
La certification de compétences de personnes physiques
est attribuée par ABCIDIA CERTIFICATION à

Alexis BOISSEAU
sous le numéro 12-147

Cette certification concerne les spécialités de diagnostics immobiliers suivantes :

- Gaz** Prise d'effet : 12/04/2012 Validité : 11/04/2017
Arrêté du 6 avril 2007 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification, modifié par l'arrêté du 15 décembre 2009
- Electricité** Prise d'effet : 12/04/2012 Validité : 11/04/2017
Arrêté du 8 juillet 2008 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification, modifié par l'arrêté du 2 décembre 2011
- DPE** Prise d'effet : 14/05/2012 Validité : 13/05/2017
Arrêté du 16 octobre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique et les critères d'accréditation des organismes de certification, modifié par l'arrêté du 13 décembre 2011


Hervé POGAM
Gérant


Céline CARANDO
Responsable qualité

BUREAU VERITAS
Certification



Certificat

Attribué à

Monsieur Alexis BOISSEAU

Bureau Veritas Certification certifie que les compétences de la personne mentionnée ci-dessus répondent aux exigences des arrêtés relatifs aux critères de certification de compétences ci-dessous pris en application des articles L271-6 et R 271.1 du Code de la Construction et de l'Habitation et relatifs aux critères de compétence des personnes physiques réalisant des dossiers de diagnostics techniques tels que définis à l'article L271-4 du code précité.

DOMAINES TECHNIQUES

	Référence des arrêtés	Date de Certification originale	Validité du certificat
Amiante	Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification.	15/03/2012	15/03/2017
Termites Métropole	Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification.	20/02/2012	20/02/2017

La validité du certificat peut être vérifiée en se connectant sur le site : www.certification.bureauveritas.fr

Date : 20 mars 2012
Numéro de certificat : 2410288

Etienne CASAL
Directeur Général

